

Mr. Oberle: Not in this bill; there is nothing there.

• 1645

Mr. Munro (Hamilton East): No, I am talking about before the bill. I am talking about the wide difference of opinion as to the percentages involved. One side of this dispute seemed determined, right up to our coming into Parliament, to go on a high figure, that the union is prepared to accept less. There was latitude within all these percentages for negotiation and agreement with the union on a lower percentage. There was lots of ambit for negotiation.

The other aspect of my answer is what I indicated in the House yesterday: we were told in no uncertain terms by the employers group that they would not accept the Perry recommendations, it would have to be something considerably less, and they were not prepared to carry on discussions with respect to the Perry recommendations. The union had already indicated that its members had ratified the Perry recommendations and that they could not expect a chance in a thousand of getting ratification from the members on anything less than the Perry recommendations. Anybody who is aware of the situation knows that when an independent third party comes out with a recommendation, no membership in the country in the labour movement is prepared to accept something less. Let us be honest about that.

Mr. Oberle: Mr. Minister, let us be honest about something else too.

Mr. Munro (Hamilton East): Could I finish? Perhaps I am going on too long, Mr. Chairman.

It was after a total impasse had occurred and when the companies had said, "on this basis there is no point in further discussion, we will countenance a work stoppage anytime on this basis" that we then invoked Section 188, which for three months prevented a strike. When you are denying workers, who have been waiting five months since their last contract expired in November, then you are going to deny the right to strike and require them to work another three months at the old rate, it was at that time that I felt it only reasonable and just to give them some assurance with respect to the Conciliation Commissioner's report. How could you . . .

Mr. Oberle: Giving some assurance to these employees would be that you would go out and say to the companies, "you will accept this report or else we will legislate it on you." That is quite an assurance. That is taking the institution of Parliament and using it flagrantly, I suggest. Why should the companies not say you had legislated the report? You had said, "we are going to legislate that". The Prime Minister confirmed that you had spoken on behalf of the government when that was said. Would anybody in his right mind go back to a bargaining table after that statement was made after he had received a telegram from the Prime Minister?

Mr. Munro (Hamilton East): My answer to that question is, "yes". I will tell you why it is yes.

Mr. Oberle: They would have to have their heads examined.

M. Oberle: Pas dans ce projet de loi; il n'y a rien là-dedans.

M. Munro (Hamilton-Est): Non, je parle d'avant le projet de loi. Je parle de l'ample divergence d'opinions quant au pourcentage. Une des parties semblait décider, jusqu'au moment où nous avons soumis la question au Parlement, d'exiger un chiffre élevé, alors que le syndicat était disposé à accepter moins. On permettait une certaine latitude, malgré ces pourcentages, en vue de négocier et de s'entendre avec le syndicat sur un pourcentage moins élevé. Il y avait là une très grande marge de négociation.

L'autre aspect de ma réponse, c'est ce que j'ai indiqué à la Chambre hier. Les employeurs n'ont pas ménagé leurs mots pour nous dire qu'ils n'accepteraient pas les recommandations du rapport Perry, qu'il faudrait que le montant soit bien moins élevé, et enfin qu'il n'étaient pas disposés à discuter des recommandations du rapport Perry. Le syndicat avait déjà signalé que ses membres avaient ratifié la recommandation du rapport Perry et qu'on ne pourrait pas s'attendre à ce que leurs membres ratifient un document qui en donnerait moins que les recommandations du rapport Perry. Quiconque connaît la situation sait que lorsqu'une tierce partie indépendante propose une recommandation, aucun travailleur syndiqué n'est prêt à accepter un sou de moins. Il faut être honnête à ce sujet.

M. Oberle: Monsieur le ministre, il faudrait aussi être honnête sur d'autres sujets.

M. Munro (Hamilton-Est): Ai-je la permission de finir, s'il vous plaît? Il est possible que j'ai pris trop de temps M. Le président.

Nous avons invoqué l'article 188 qui a empêché une grève pendant trois mois, après que l'on soit rendu à une impasse totale et que les compagnies aient dit «il ne sert à rien de discuter plus loin sur ce point, nous accepterons un arrêt du travail à n'importe quel moment après ceci». Vous avez refusé d'accorder ce qu'ils demandaient à des travailleurs qui attendaient depuis cinq mois, étant donné que leur dernier contrat a pris fin en novembre; puis vous leur déniez le droit de grève et vous leur demandez de travailler trois mois de plus à l'ancien tarif; à ce moment-là, j'ai cru qu'il n'était que juste et raisonnable de leur donner des assurances sur ce rapport du commissaire de conciliation. Comment avez-vous pu . . .

M. Oberle: Donner certaines assurances à ces employés aurait signifié que vous seriez allé dire aux compagnies: «Vous accepterez ce rapport ou bien nous ferons un loi». Voilà en effet des assurances! Il s'agirait dans ce cas-là d'un abus flagrant de l'institution qu'est le Parlement, d'après moi. Pourquoi les compagnies ne diraient-elles pas que vous avez fait du rapport une loi, étant donné que vous l'avez dit? Le premier ministre a affirmé que vous aviez exprimé l'opinion du gouvernement quand vous avez dit cela. Quiconque est sain d'esprit ne serait certainement pas retourné à la table de négociations après avoir fait cette déclaration et après avoir reçu un télégramme du premier ministre!

M. Munro (Hamilton-Est): Je répondrai à cette question de la façon suivante: «mais si» et je vous dirai pourquoi.

M. Oberle: Il faudrait qu'ils aillent voir leur psychiatre.